



## Municipalité du Village de Roxton Falls

Le 4 décembre 2024

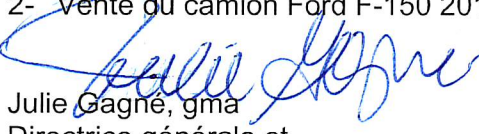
N° de résolution  
ou annotation

### RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les élus présents acceptent unanimement de renoncer à l'AVIS DE CONVOCATION relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, ce mercredi 4 décembre 2024 à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls.

Les points à traiter pour cette séance sont:

- 1- Résolution #241-12-2024 - Droit de veto du maire : demande de refuser les 2 offres reçues pour le camion Ford F-150
- 2- Vente du camion Ford F-150 2010 : 3<sup>e</sup> offre déposée

  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2024 À 18H30 À la salle du conseil municipal Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Jonathan Bédard  
Mme Marie-Eve Massé  
Mme Lynda Cusson  
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est absent : M. Marc-André Dubreuil

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

#### Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

264-12-2024

Résolution #241-12-2024 - Droit de veto du maire : demande de refuser les 2 offres reçues pour le camion Ford F-150

CONSIDÉRANT QUE le maire, suite à la séance ordinaire de conseil tenue le 2 décembre 2024, a exercé son droit de veto sur la résolution #241-12-2024, ayant pris connaissance d'une 3<sup>e</sup> offre déposée pour le camion Ford F-150;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, cette 3<sup>e</sup> offre a été déposée dans les délais dans la boîte postale de l'hôtel de ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rejeter les 2 premières offres reçues, au montant de 800\$ et de 850\$.

Adoptée

265-12-2024

Vente du camion Ford F-150 2010 : 3<sup>e</sup> offre déposée

CONSIDÉRANT QUE Mme Sara Tessier dépose, au nom de la compagnie TGBC Inc., une offre visant l'achat du camion Ford F-150 2010 appartenant à la municipalité, au prix de 3 000\$;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière  
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre déposée par TGBC Inc., au montant de 3 000\$ et d'autoriser le maire, M. Jean-Marie Laplante et la directrice générale et greffière-trésorière, Julie Gagné, à signer la documentation nécessaire afin de procéder à la vente du camion Ford F-150 2010.

Que le directeur des travaux publics, M. Maxime Bédard, soit par la présente résolution autorisé à représenter la Municipalité du Village de Roxton Falls auprès de la SAAQ, afin de procéder au transfert de l'immatriculation du véhicule à TGBC Inc.

Adoptée

### Période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question adressée au conseil.

266-12-2024

### Levée de l'assemblée


Il est proposé par Jonathan Bédard

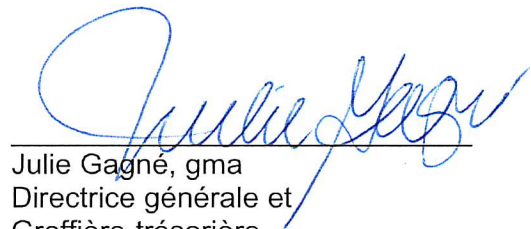
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 18h40.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

  
Jean-Marie Laplante  
Maire

  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

***\*Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***